

Dans le souci constant d'améliorer la qualité de ses services, Nature Pour Tous s'astreint à respecter une charte qualité très précise.

ACCUEIL :

Le chef de service en charge des vacances adaptées accueille les familles, les institutions et les vacanciers toute l'année avec son équipe : Il apporte des informations complémentaires à nos brochures, et assure un rôle de conseil et d'orientation lors de l'inscription. Il est l'interlocuteur privilégié de nos partenaires en termes financiers et administratifs avant et après le séjour.

INFORMATION GENERALE :

Une permanence téléphonique de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi est mise en place toute l'année. Les informations envoyées avant le départ (la circulaire de départ) intègrent tous les éléments nécessaires concernant les conditions d'organisation du séjour.

VOYAGE :

Un accueil est assuré par le représentant de Nature Pour Tous (en général le directeur du séjour, parfois un animateur chevronné). Le représentant de Nature Pour Tous est en possession d'une liste des participants, contrôlée au moment du départ. Au retour, les participants sont accompagnés jusqu'à leur prise en charge sur les lieux de rendez-vous collectifs (sauf spécification et accord écrit). Un plan d'accès au centre est fourni sur demande, aux familles ou à toute personne ayant la responsabilité du vacancier.

HEBERGEMENT :

Notre coordinateur ou un membre de son équipe visite les lieux d'accueil avant le séjour. Tous les centres respectent les normes en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité. L'hébergement doit être organisé de façon à permettre aux hommes et aux femmes de dormir dans des lieux séparés. Chaque personne hébergée dispose d'un moyen de couchage individuel (sauf dans le cas de couples identifiés avant). Les couples dorment dans des lits « doubles » en 140 cm de large et dans des chambres séparées du reste des vacanciers. Attention, tous nos séjours ne sont pas accessibles aux couples. L'équipement sanitaire permet une douche chaude quotidienne, dans le respect de l'intimité de chacun. Les sanitaires et WC sont entretenus quotidiennement. Les chambres et parties communes sont entretenues régulièrement. Des espaces de rangements individuels sont prévus dans les chambres ou à proximité immédiate.

CAMPING :

L'accueil est au minimum en camping 3 étoiles. L'hébergement doit répondre aux normes précédentes. Nous ne choisissons que des hébergements type mobil home, chalet, bengalis...

CONFORT ET PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

Les chambres accueillent 1 à 10 personnes au maximum. L'utilisation des couchettes supérieures des lits superposés est proscrite pour les vacanciers de faible et moyenne autonomie. La distribution intérieure (escalier, disposition des pièces, accès aux chambres...) est adaptée au public. Des animateurs dorment à proximité des chambres, ces lieux sont identifiés par les participants.

RESTAURATION :

Les repas variés sont adaptés au public et à l'activité pratiquée. Les régimes particuliers sont pris en compte et les convictions religieuses sont respectées dans la mesure du possible. Toutefois, nous ne sommes pas dans la capacité de proposer des menus hallal ou casher. Au moins un repas chaud est servi chaque jour. Des animateurs sont présents pendant le repas. Ils mangent avec les participants et les aident si nécessaire. La prise de médicaments est organisée pour ne pas déranger le repas. La salle à manger fait l'objet d'un nettoyage complet une fois par jour.

RELATION AVEC LES FAMILLES OU TUTEURS :

Les visites sont possibles après accord de l'association, sauf si des réserves spécifiques ont été précisées avant le séjour. Chaque participant peut recevoir des appels téléphoniques ou en donner. Avant le séjour des moyens sont mis en œuvre pour favoriser cette communication. Un compte rendu de séjour individuel est fourni

à la famille ou à l'établissement. L'équipe d'animation s'engage à ce que chaque participant puisse donner des nouvelles aux familles ou aux tuteurs.

ARGENT PERSONNEL :

Un système est mis en place pour permettre, à ceux qui le désirent, de confier à l'équipe d'encadrement leur argent personnel pendant le séjour. Un membre au moins par équipe d'encadrement est le référent des vacanciers qui ont confié leur argent personnel. Chaque participant décide de l'utilisation de son argent. Une aide ou des conseils sont proposés. Attention seule les dépenses supérieures à 15 euros seront justifiées par factures. la responsabilité de l'association n'est engagée que si le numéraire du vacancier nous a été confié lors de l'inscription par virement bancaire.

LINGE :

Pour tous les séjours supérieurs à une semaine, un système d'entretien du linge est mis en place. Le trousseau est vérifié à l'arrivée et au départ par un animateur qui signale les manques éventuels. Au retour du centre, le linge est correctement rangé dans la valise, le linge propre est séparé du linge sale.

SOINS :

La personne chargée des soins est identifiée et présentée aux participants. Dès qu'une situation présente le moindre caractère de gravité, l'intervention d'un médecin est obligatoire et fait l'objet d'une information aux parents ou tuteurs. Le suivi médical (distribution de médicaments, soins, réponses aux incidents, secours externes...) est anticipé et organisé. Celui-ci est fait en fonction des contraintes du lieu et de l'autonomie. Ce suivi est communiqué à l'ensemble des membres du séjour. Des mesures de sécurité sont prises concernant les produits pharmaceutiques et médicamenteux. Ces derniers sont stockés dans un endroit discret et mis sous clé.

ACTIVITES :

Chaque jour, différentes propositions d'activités sont prévues en tenant compte, chaque fois que cela est possible, des envies et des souhaits des participants. Les activités proposées sont adaptées aux capacités et à l'autonomie des vacanciers. Un équilibre est recherché durant le séjour entre les temps de repos et les temps d'activités. Quel que soit le type du séjour, des animations et des activités de loisirs, de détente, d'expression, sont prévues en plus des activités dominantes inscrites au catalogue. Un budget pédagogique spécifique est prévu à cet effet.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DE LA VIE COLLECTIVE :

Chaque responsable de séjour, sous le contrôle de l'organisateur, est responsable de la préparation et du déroulement de son séjour. Chaque Responsable de séjour, sous le contrôle de l'organisateur, est responsable du choix du personnel et associe son équipe à la préparation du séjour. L'équipe pédagogique, particulièrement le responsable du séjour, est en contact permanent avec l'organisateur ou son représentant qui lui apporte l'aide et le soutien nécessaire. Chaque participant dispose, pour les aspects de vie quotidienne, d'un animateur référent. Les animateurs veillent au maintien d'un climat serein et sont vigilants à chaque vacancier afin que chacun trouve sa place dans le groupe. Une organisation du temps et des espaces permet de garantir le repos et le sommeil de chacun des membres de la collectivité.

ENCADREMENT :

Le responsable du séjour a suivi au minimum une formation interne à cette fonction et a une connaissance du public accueilli. Les animateurs-accompagnateurs sont chargés de créer la dynamique du séjour dans l'organisation du programme et des activités, ils exploitent différentes techniques en fonction de leur perfectionnement. Ils ont une expérience significative dans l'encadrement d'adultes en situation de handicap. Ils ont été retenus pour leur disponibilité, leur dynamisme, leurs qualités humaines et leur motivation. Une formation de sensibilisation est proposé aux débutants. Une préparation de séjour est proposé à l'ensemble du personnel.

CONTRÔLES :

Nature Pour Tous assure durant toute la durée des séjours une permanence 24h/24h en lien avec les équipes pédagogiques et effectue des contrôles qualités sur le terrain.